

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Contrat groupe statutaire statutaire 2021/2024 -  
DE\_2020\_060

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 15 en date du 29 novembre 2019 approuvant le renouvellement du contrat groupe ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 15 en date du 25 août 2020 autorisant le Président du CDG 15 à signer le marché avec l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 août 2020,

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission, le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime ;

• Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;



- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024, celui-ci a retenu l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE ;

Et après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Les taux proposés sont les suivants :

- Agents CNRACL : Décès - accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité :
  - o **Tarifification 1 : 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**
  - o
- Agents IRCANTEC : Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité / adoption / paternité - maladie ordinaire :
  - o **1,40 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**

PRECISE que la durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

PREND ACTE que Monsieur le Maire est autorisé à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Charles FAYON



|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR        |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 03/11/2020 |
| 015-211502315-20201030-DE 2020_060-DE |

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Subvention pour l'achat de surpresseur individuel VIALLEFONT Paul - DE\_2020\_061

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de demande de subvention concernant la prise en charge du surpresseur pour Mr Paul VIALLEFONT au 2 Village de Lascombes .

Suite à la délibération DE\_2019\_045 actant le versement d'une subvention communale de 650 € maximum pour l'achat de surpresseur individuel et étant donné que Monsieur VIALLEFONT Paul entre dans les conditions d'attributions, il y a lieu d'y verser la subvention.

Monsieur Paul VIALLEFONT présente des factures acquittées d'un montant global de 494.08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser à Mr VIALLEFONT Paul la somme de 494.08 €.
- rappelle que cette aide est accordée une seule fois dans le foyer.
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Subvention pour l'achat d'un surpresseur individuel VIALLEFONT Bernard - DE\_2020\_062**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de demande de subvention concernant la prise en charge du surpresseur pour Mr Bernard VIALLEFONT au 1 Village de Lascombes .

Suite à la délibération DE\_2019\_045 actant le versement d'une subvention communale de 650 € maximum pour l'achat de surpresseur individuel et étant donné que Monsieur VIALLEFONT Bernard entre dans les conditions d'attributions, il y a lieu d'y verser la subvention.

Monsieur Bernard VIALLEFONT présente des factures acquittées d'un montant global de 653.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser à Mr VIALLEFONT Bernard la somme de 650.00 €.
- rappelle que cette aide est accordée une seule fois dans le foyer.
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Charles FAYON



|  |
|--|
| RF<br>Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 04/11/2020<br>015-211502315-20201030-DE 2020_062-DE |

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER  
**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: REVISIONS DES LOCATIONS COMMUNALES -  
DE\_2020\_063

ANNULE ET REMPLACE DE 2016 074 DU 16 DECEMBRE 2016

Suite aux élections municipales de 2020, le nouveau conseil municipal souhaite réinstaurer la révision annuelle des loyers communaux.

Donc à partir du 1er janvier 2021, les loyers seront révisés une fois par an à la date anniversaire du bail.

Cette augmentation annuelle du loyer ne peut être supérieure à la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Cet indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation, hors tabac et hors loyers.

L'indice de référence à prendre en compte est celui du trimestre qui figure dans le bail ou, à défaut, le dernier indice publié à la date de signature du contrat. Il est à comparer avec l'indice du même trimestre connu à la date de révision.

Le bailleur dispose d'un délai d'un an, à compter de la date de révision, pour en faire la demande. Passé ce délai, la révision du loyer pour l'année écoulée n'est plus possible.

Si le bail ne prévoit pas de clause de révision, le loyer reste le même pendant toute la durée de la location.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces révisions et de les insérer dans les nouveaux baux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEIROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: LOCATION D UN LOGEMENT COMMUNAL BAT.SCOLAIRE -  
DE\_2020\_064

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement communal situé 30 rue des Ecoles dans le bâtiment scolaire (**appartement n° 1**) est libre depuis le 1er novembre 2019.

Un particulier propose de le louer à compter du 1er novembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** de louer ce logement à compter du 1er novembre 2020 ;
- **fixe** le montant du loyer mensuel à 345.00 €, sans les charges.
- **charge** Monsieur le Maire de signer le bail à intervenir.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR        |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 05/11/2020 |
| 015-211502315-20201030-DE_2020_064-DE |

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N°1 COMMUNE -  
DE\_2020\_065

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

|           |  | DEPENSES  | RECETTES |
|-----------|--|-----------|----------|
| 615231    | Entretien, réparations voiries         | -10000.00 |          |
| 022       | Dépenses imprévues                     | -4500.00  |          |
| 023 (042) | Virement à la section d'investissement | 14500.00  |          |
| TOTAL :   |  | 0.00      | 0.00     |

INVESTISSEMENT :

|           |  | DEPENSES | RECETTES |
|-----------|--|----------|----------|
| 2313 - 12 | Constructions                            | 22000.00 |          |
| 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement |          | 14500.00 |
| 1341 - 45 | D.E.T.R. non transférable                |          | 7500.00  |
| TOTAL :   |  | 22000.00 | 22000.00 |
| TOTAL :   |  | 22000.00 | 22000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER  
**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N°2 COMMUNE -  
DE\_2020\_066

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

|                |  | DEPENSES    | RECETTES    |
|----------------|--|-------------|-------------|
| 2315 - 16      | Installat°, matériel et outillage techni | 8838.00     |             |
| 2315 - 45      | Installat°, matériel et outillage techni | -8679.00    |             |
| 2183 - 14      | Matériel de bureau et informatique       | -159.00     |             |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés : 1

Votants : 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés :** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N°3-COMMUNE -  
DE\_2020\_067

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

|                |  | DEPENSES    | RECETTES    |
|----------------|--|-------------|-------------|
| 022            | Dépenses imprévues                     | -2000.00    |             |
| 023 (042)      | Virement à la section d'investissement | 2000.00     |             |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

INVESTISSEMENT :

|                |  | DEPENSES       | RECETTES       |
|----------------|--|----------------|----------------|
| 2031 - 30      | Frais d'études                           | -5000.00       |                |
| 2041582 - 15   | Autres grpts - Bâtiments et installat°   | -8000.00       |                |
| 2315 - 17      | Installat°, matériel et outillage techni | 15000.00       |                |
| 021 (040)      | Virement de la section de fonctionnement |                | 2000.00        |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>2000.00</b> | <b>2000.00</b> |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>2000.00</b> | <b>2000.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 13

Représentés : 1

Votants : 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER  
**Représentés :** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-St Chély d'Apcher au titre du plan de relance - DE\_2020\_068**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'issue du processus de reprise des lignes par les Régions, l'Etat est autorité organisatrice de 10 lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) dont la ligne Clermont-Ferrand Béziers via Neussargues, train INTERCITES de jour sans réservation obligatoire.

Dans ce contexte, le 20 février 2020, le rapport Philizot sur les petites lignes ferroviaires dressait un constat alarmant en parlant, au sujet des petites lignes « d'un état global déjà médiocre qui poursuit sa dégradation ». Comme le souligne le rapport, les investissements prévus notamment par la loi d'orientation des mobilités sont insuffisants. Près de 75% de ces petites lignes risquent aujourd'hui une limitation de vitesse voire une suspension de circulation en raison de leur mauvais état. Tel est en particulier le cas du tronçon reliant Andelat à Loubaresse.

Cette situation que les élus locaux ont maintes fois dénoncée ne saurait perdurer face à l'urgence climatique et territoriale, afin de relever le défi de l'accessibilité de nos zones de montagne.

Or, le gouvernement a lancé le 3 septembre dernier un plan de relance de 100 milliards d'euros dont 40 milliards de contributions européennes. Ces sommes seront dépensées sur deux ans (2020-2021).

Dans ce cadre, un plan de soutien au secteur ferroviaire est doté de 4,7 milliards d'euros. L'objectif affiché est « d'offrir une alternative attractive et efficace au transport routier, tant pour les passagers que pour les marchandises ». Notamment, « il s'agit de réinvestir (...) dans des lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines ».

Aussi, les élus des communes membres de Saint-Flour Communauté en appellent à des mesures fortes qui permettent de maintenir et développer la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand Béziers.

Ils rappellent que le 29 novembre 2019, à l'occasion du Congrès pour le classement UNESCO de six viaducs à grande arche du XIX<sup>ème</sup> siècle organisé à Saint-Flour, SNCF Réseau France a été signataire d'un protocole d'entente en faveur de leur nomination conjointe sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour le Viaduc de Garabit comme pour les autres viaducs, cette démarche doit en effet s'accompagner d'un plan de gestion et de protection avec la mise en place d'une gouvernance commune.

**Vu** la délibération n°2020-261 en date du 22 septembre 2020 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté, par laquelle les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la présente motion afin de :

- conserver la circulation des trains tant de personnes (notamment des élèves des établissements d'enseignement) que de marchandises,
- conforter l'activité industrielle du secteur et en particulier du site d'ArcelorMittal à Saint-Chély d'Apcher dont de nombreux salariés vivent sur le territoire communautaire,



- et soutenir la démarche de classement UNESCO du Viaduc de Garabit en assurant sa pérennité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DEMANDE à l'Etat et à SNCF Réseau de s'engager en faveur d'une modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher dans le cadre du plan de relance présenté le 3 septembre 2020 en Conseil des Ministres ;
- DEMANDE à l'Etat et à SNCF Réseau d'engager ces travaux dans les tous prochains mois conformément aux objectifs du Plan de Relance.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Charles FAYON



|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR        |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 03/11/2020 |
| 015-211502315-20201030-DE_2020_068-DE |

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEIROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLLOTEAU

Objet: Vente partie du Domaine Public à Mr VALENTIN Franck -  
DE\_2020\_069

Monsieur le Maire expose :

- Monsieur Franck VALENTIN souhaite acquérir une partie du domaine public d'une superficie de 216 m<sup>2</sup> située autour de sa maison d'habitation cadastrée I 993 ainsi qu'une partie de chemin de 40 m<sup>2</sup>.

- Suite à l'enquête publique réalisée du 23/07 au 06/08/2020 par Mr FERRATON Henry-Noël, commissaire enquêteur, qui donne un avis favorable au projet de déclassement d'une partie du domaine public.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- décide de vendre une partie du domaine public devant sa maison d'habitation d'une superficie de 216 m<sup>2</sup> à 3.50 € le m<sup>2</sup> (756 €) et 40 m<sup>2</sup> à 0.50 € le m<sup>2</sup> (20 €) soit 776 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et notamment l'acte de vente, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON



|  |
|--|
| RF<br>Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 20/11/2020<br>015-211502315-20201030-DE_2020_069-DE |

Séance du vendredi 30 octobre 2020

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Membres en exercice : 14

*L'an deux mille vingt et le trente octobre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 13

Représentés: 1

Votants: 14

**Présents :** Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

**Représentés:** Marie-Thérèse MORAND

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Vente partie de domaine public à Mr BONNET Cédric -  
DE\_2020\_070

Monsieur le Maire expose :

- Mr Cédric BONNET souhaite acquérir une partie de chemin contiguë aux parcelles I 432 et I 915 lui appartenant, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>.

- suite à l'enquête publique réalisée du 23/07 au 06/08/2020 par Mr FERRATON Henry-Noël, commissaire enquêteur, qui donne un avis favorable au projet de déclassement d'un délaissé de chemin.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- décide de vendre une partie du domaine public d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à 0.50 € le m<sup>2</sup> soit 25 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et notamment l'acte de vente, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Charles FAYON


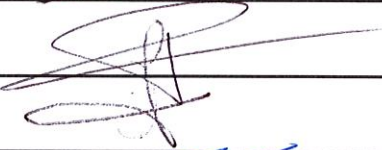


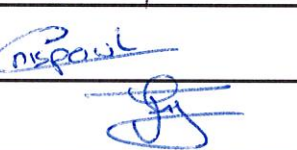
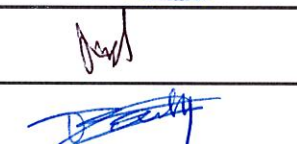
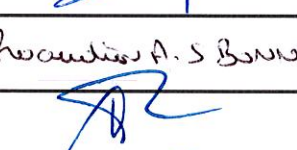








|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR        |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 20/11/2020 |
| 015-211502315-20201030-DE_2020_070-DE |

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 30/10/2020

Date de la convocation: 26/10/2020

| NOM                  | FONCTION               | SIGNATURE   |
|----------------------|------------------------|---|
| FAYON Jean-Charles   | Maire                  |    |
| POUDEROUX Loïc       | Adjoint Au Maire       |    |
| BONNET Anne-Sophie   | Adjointe Au Maire      |    |
| BRUGOUX Patrick      | Adjoint Au Maire       |   |
| BOULET Yannick       | Adjoint Au Maire       |  |
| CHAUME Sonia         | Conseillère Municipale |  |
| COUTY Julien         | Conseiller Municipal   |  |
| CRISPOUL Patrice     | Conseiller Municipal   |  |
| GUILLOTEAU Florence  | Conseillère Municipale |  |
| MEYNIEL Fabien       | Conseiller Municipal   |  |
| MOITY Nicole         | Conseillère Municipale |  |
| MORAND Marie-Thérèse | Conseillère Municipale |  |
| PIOCH Jean-Roch      | Conseiller Municipal   |  |
| SOULIER Chantal      | Conseillère Municipale |  |

*Elu secrétaire de séance :*